



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**Mot de circonstance du Président National à l'occasion
De la session d'ouverture de la DRC Mining Week
Lubumbashi, 23 juin 2017**

Honorables Députés et sénateurs,
Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat à l'économie nationale,
Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga,
Excellence Monsieur le Ministre kenyan des Mines,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement Central et
provincial,
Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des missions
diplomatiques en RDC,
Mesdames, Messieurs,
Distingués Invités et participants,
Tout protocole observé,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce jour à l'occasion de cet événement, la DRC Mining Week, il faudrait le mettre en français, la semaine minière de RDC qui, de plus en plus, s'impose dans nos agendas parmi les plus grands rendez-vous des acteurs du secteur minier non seulement de la République Démocratique du Congo, mais aussi du monde entier.

Je tiens, à cette occasion, à témoigner de ma sincère gratitude aux initiateurs de cet événement ainsi qu'à tous ceux qui ont sacrifié de leurs

temps, moyens et efforts pour une organisation réussie de cette importante activité.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, votre présence témoigne de l'attachement que le Gouvernement de la République porte au rôle que joue le secteur privé congolais, et plus particulièrement le secteur minier, aux côtés du Gouvernement pour le développement de notre pays.

A vous tous venus d'ailleurs, je voudrais souhaiter la bienvenue ainsi qu'un agréable séjour dans cette belle ville de Lubumbashi, capitale économique de la République Démocratique du Congo et bientôt capitale économique du monde.

Je tiens ici à relever que la présente édition des journées minières de la RDC a lieu au moment où les plus hautes autorités du pays ont décidé de relancer le processus de la législation minière par l'examen du projet de loi devant modifier le Code Minier de 2002. Ce processus constitue un tournant décisif pour notre pays qui risque de modifier, dans un sens ou dans un autre, notre paysage minier.

J'y reviendrai dans mon propos, mais cette réforme, 15 années après l'adoption du Code minier de 2002, constituait une évolution naturelle pour adapter notre arsenal législatif aux nouvelles conditions économiques et aux attentes du pays.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais saisir cette opportunité pour réitérer, de vive voix, mes félicitations au nouveau Gouvernement d'Union nationale.

A tout le Gouvernement, je souhaite plein succès dans l'accomplissement de la triple mission confiée par le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Joseph Kabila Kabange, triple mission qui consiste à organiser des élections, stabiliser de l'économie et améliorer le vécu quotidien du congolais.

Il s'agit d'un défi difficile à relever compte tenu de la situation quasi chaotique de la conjoncture économique que traverse le pays et je reprends les mots du Premier Ministre lors de sa cérémonie d'investiture.

Dans ces circonstances, vous aurez grandement besoin de la collaboration de tous les acteurs aussi bien politiques qu'économiques de la vie nationale ainsi que des partenaires bi et multilatéraux. Pour notre part, nous vous assurons de l'accompagnement de la FEC en sa qualité de partenaire privilégié du Gouvernement.

En tant que telle, la FEC vous fera des propositions allant dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue de faciliter l'exercice de l'activité économique, d'accroître la compétitivité de notre économie et de rationnaliser la mobilisation des recettes nécessaires pour le fonctionnement de l'Etat.

**Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames, Messieurs,**

La situation économique de notre pays est particulièrement difficile depuis presque deux années. Vous héritez d'une situation très compliquée avec des moyens d'actions réduits.

D'ailleurs, pour répondre à l'urgence de cette situation, votre Gouvernement vient de faire adopter au Parlement la Loi de Finances 2017, qui il faut le dire est particulièrement ambitieuse, surtout si l'on compare les objectifs affichés de recettes aux performances passées de notre système fiscal.

Vous proposez de lutter contre la fraude et de renforcer l'arsenal fiscal et parafiscal pour permettre un doublement des ressources budgétaires, cela est louable. Mais je crains, au vu de l'état de notre système fiscal que cela ne se traduise dans l'esprit de nos agents administratifs, par une incitation à plus de tracasseries vis-à-vis des seules entreprises qui peuvent encore contribuer au budget national.

Je ne développerai pas plus avant ce point, la Fédération des Entreprises du Congo ayant transmis notamment aux Présidents des deux Chambres, toute une série d'observations qui, j'espère, seront entendues.

Cela étant dit, le constat est partagé : notre pays est dans une situation que vous avez vous même qualifiée de difficile et même de chaotique.

L'inflation est déjà de 22,8% depuis le début de l'année 2017. Le taux de change officiel du franc congolais est de 1468 CDF pour un dollar américain. Le pouvoir d'achat de nos concitoyens a donc dramatiquement baissé depuis un an et leurs conditions de vie sont devenues encore plus difficiles.

Quant à nos réserves de change, elles couvriraient aujourd'hui à peine trois semaines d'importation de biens et services, avec moins de 700 M USD. La croissance du PIB a été de 2,5% en 2016, contre 7,7% en 2015, pour 2017 les chiffres ne sont pas encore actualisés.

De quoi ces résultats désastreux sont-ils le symptôme ?

Pour moi, la principale explication est celle d'une dépendance à la rente minière trop importante qui a été rendue possible par l'absence de diversification économique de notre pays pendant les années passées. C'est pourquoi, je félicite une nouvelle fois les organisateurs de l'orientation prise cette année, en élargissant cette Mining Week aux secteurs agricoles, énergétiques et de la construction.

Un exemple criant de cette difficulté et de cette dépendance a été celui de l'arrêt de la mine de Kamoto en septembre 2015, qui a eu pour impact de réduire la production totale de cuivre du pays de 17%, et a impacté négativement de 9,3% les exportations totales du pays. En termes fiscaux, cela a couté à la balance des paiements en année pleine 3,1% du PIB, soit 1,2 MM USD, tandis que le coût budgétaire s'élevait à 0,4% du PIB, soit 176 millions de dollars de recettes perdues pour l'Etat.

Au-delà de cet exemple, qui n'a rien d'anecdotique, on ne peut que constater que la baisse des cours mondiaux des matières premières et ses répercussions sur l'activité minière, nous a fait basculer dans une situation de crise et a souligné douloureusement la vulnérabilité de notre économie.

Pourtant, si notre pays a réalisé des performances pendant plus de 10 ans, c'est surtout, il faut le dire, grâce à l'apport du secteur minier qui a été rendu possible et grâce au code minier de 2002. Malheureusement le pays n'en a pas profité pour diversifier l'activité économique.

Avant la chute des cours des matières premières amorcée fin 2015, l'apport du secteur a permis au pays de disposer des ressources en devises qui ont servi à constituer des réserves de change allant jusqu'à 9 semaines d'importations, et à stabiliser le taux de change et par ricochet, à maîtriser l'inflation.

Comme l'Etat de plus ne rétrocédait pas les 40% des ressources revenant aux provinces et dont une partie devait servir aux communautés locales, l'industrie minière avait pris la relève pour assumer, au-delà de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, une partie du rôle de fournisseur des infrastructures sociales.

Et dans la plus part des cas, tout ceci s'est réalisé dans un contexte où le secteur privé a pris le relais d'un Etat quasiment absent. Il faut le dire.

Et pendant ce temps, les entreprises minières ont dû faire face au déficit énergétique ainsi qu'à la contre performance de la chaîne logistique traduite par des moyens de transport onéreux qui impactent négativement leur compétitivité.

**Excellence, Monsieur le Premier ministre,
Mesdames, Messieurs,
Distingués invités,**

Ceci étant dit, je vais essayer de me mettre un peu de l'autre côté de la barrière, et en tant que Président National de la FEC, force est de constater

que l'industrie minière ne joue plus le même rôle dans notre économique que celui qui a pu être le sien pendant la période du super cycle des matières premières.

Prenant acte que les cours en vigueur pendant ces années avaient eu un caractère exceptionnel, on peut accepter que l'Etat ait pu être amené à s'interroger sur la contribution réelle de l'industrie minière à ses politiques publiques de développement et à l'adéquation du code de 2002 à la situation actuelle du pays.

Le projet de Loi modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier transmis depuis le 05 mars 2015 au Parlement par le Premier Ministre, fut donc le fruit d'un processus qui s'est voulu dès le début, participatif, transparent et dans une certaine mesure, consensuel.

C'est d'ailleurs à ce titre, qu'il a bénéficié du soutien de certains partenaires au développement, en particulier, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Je sais que la crainte des entreprises minières est que cette révision soit faite de manière à édicter un texte qui serait déséquilibré.

C'est ainsi que l'industrie a appelé de tous ses vœux la convocation d'une dernière Tripartite ; c'est comme cela que ces travaux étaient baptisés, en vue d'aplanir les points de divergences qui sont demeurés à l'issue des dernières concertations entre le Gouvernement, le Secteur Privé et la Société Civile. Malheureusement, cette dernière n'a jamais été convoquée.

Pour l'industrie minière, les changements proposés, qui auront inéluctablement une incidence sur le paysage minier de la RDC, pourraient évidemment avoir entre autres effets de modifier les équilibres actuels et de susciter certaines interrogations pour d'éventuels nouveaux investisseurs.

Un des points de désaccord fondamental porte sur le régime fiscal. A ce sujet, on a comparé plusieurs taux de redevance, puis que c'est de cela qu'il s'agit, entre notre pays et d'autres pays, notamment la ZAMBIE.

Il est vrai que le taux de la redevance minière appliquée en RDC est inférieur à celui de la ZAMBIE. Mais on oublie aussi de dire que l'industrie minière zambienne est régie par une fiscalité unifiée ; les exploitants ne payent pas d'autres taxes et redevances comme cela est le cas en RD Congo.

En effet, en RDC, au-delà de la redevance, les entreprises payent les royalties de 2 à 2,5%, des frais de services à l'exportation de 1%, ainsi que des taxes provinciales que je ne saurai énumérer ici. Au final, lorsqu'on compare les frais supportés par les entreprises de ces deux pays pour une même quantité d'un produit donné, celles de la RD Congo supportent des frais supérieurs de 20%.

Cela étant dit, Chers Membres, devons-nous nous opposer à ce souhait de l'Etat de mieux concilier recherche de rentabilité des investisseurs avec l'objectif d'une gestion des ressources naturelles plus favorable à son développement durable ? Je ne crois pas.

Et je le demande en conscience à mes amis miniers, n'est-il pas nécessaire de revenir à une législation plus équilibrée que celle qui avait été conçue au sortir de la guerre dans un pays dévasté par 10 années de conflits ? N'est-il pas légitime d'amender un régime qui avait été conçu à l'époque pour inciter les investisseurs étrangers à revenir dans un pays qui alors apparaissait à tous comme particulièrement inhospitalier.

Aussi, loin de certaines outrances, que je peux entendre parfois, je suis convaincu que notre pays restera attractif aux investisseurs internationaux et ce même avec les nouvelles dispositions de ce code révisé et même malgré les difficultés récurrentes que nous connaissons tous.

D'ailleurs, en tant que Président de la FEC, tous les jours, je reçois des manifestations d'intérêt d'investisseurs qui dans l'ensemble restent

très nombreux à vouloir profiter des multiples opportunités de notre sous-sol.

Nous le savons tous, la République Démocratique du Congo est une des destinations majeures de la carte mondiale de l'industrie minière. Notre pays dispose encore de nombreux gisements de minerais à haute teneur et les coûts d'exploitation du secteur ont l'avantage d'être plus faible que dans beaucoup d'autres pays riches en minerais.

Alors quand j'entends parfois certains de mes collègues dire que nous serions concurrencés par des pays comme le Mali, dont à première vue la situation sécuritaire me paraît bien plus complexe que la nôtre, ou la Côte d'Ivoire, dont je ne pense pas que les potentialités, même si elles sont importantes, soient les mêmes qu'en RDC et cela est dit bien sur sans vouloir offenser mes amis d'Afrique de l'Ouest, je ne suis pas certain que les arguments avancés pour ne pas faire évoluer le code minier soient toujours bien rationnels.

Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat,

Au-delà de la réforme du code minier, il **me semble qu'il est surtout nécessaire d'entreprendre des réformes de structure** qui doivent avant tout permettre à la RDC de redévelopper avec ses partenaires, une industrie nationale compétitive, dotée de champions nationaux, favorisant le développement du tissu économique local et associant davantage les élites locales à la gestion.

Mesdames, Messieurs, Chers Membres,

Ce que je viens de dire doit passer de la théorie à la pratique.

C'est ainsi, par exemple, qu'à la Gécamines, nous avons enclenché une dynamique de réforme de nos partenariats miniers pour nous permettre d'atteindre ces objectifs.

L'année dernière ici même, je vous faisais part des discussions engagées entre la Gécamines et le Groupe chinois CNMC pour

permettre la concrétisation d'une nouvelle société appelée à développer les réserves de notre gisement de DEZIWA, à Kolwezi.

Je suis heureux de vous annoncer que depuis la fin du mois d'avril, ce partenariat est devenu une réalité et a donné naissance à une entreprise commune dénommée SOMIDEZ, dont le principe de fonctionnement est particulièrement simple.

Sur la base d'une actionnariat quasi égalitaire 49% GCM et 51% pour CNMC, les partenaires se sont entendus pour qu'à l'issue d'une durée d'ores et déjà fixée et correspondant à la période de remboursement de l'investissement, la totalité des installations devienne la propriété de la Gécamines qui pourra exploiter les minerais encore présents dans la mine. Nous disposerons alors d'une usine moderne de 80 000 tonnes et la Gécamines redeviendra un producteur minier important.

Parallèlement, nous sommes actuellement en négociation autour d'un autre projet très ambitieux, dans lequel nous expérimentons les termes d'un partenariat basé sur le principe d'un partage de production, ainsi que cela est d'ailleurs la norme dans l'industrie pétrolière.

Nous pensons que ce partage de la production est une voie très prometteuse pour garantir à l'Etat, à l'entreprise nationale des recettes pérennes et probablement un meilleur alignement des intérêts du concessionnaire et du concédant.

Deuxième piste de réforme, le développement de la sous-traitance qui constitue l'une des voies pour l'émergence d'une classe moyenne congolaise et dont la récente entrée en vigueur de la loi constitue une avancée importante en faveur du développement économique de notre pays.

Pour que cette loi produise des effets attendus et soit d'application aisée, il faudrait que ses dispositions soient claires et compréhensibles pour tout le monde et n'appelle aucune interprétation, aussi bien des administrations (X2), que des entreprises.

Pour un texte devant régir un secteur aussi important de la vie économique nationale, un certain nombre de préalables devrait être remplis et notamment :

- La constitution d'une base d'offres de sous-traitance industrielle et commerciale des grands donneurs d'ordre ;
- Le recensement des capacités de sous-traitance des PME.
- Vaincre la réticence des donneurs d'ordre à communiquer sur leurs cahiers des charges;
- Mettre en place des mécanismes incitatifs en vue de la formalisation du secteur informel.

Quant au Gouvernement, il devra remplir pleinement sa mission, celle de créer des conditions favorables à l'expansion des affaires et définir une politique et des stratégies cohérentes pour la promotion de la PME congolaise.

Troisième réforme majeure, le développement des infrastructures.

Nous le rappelons à chaque rencontre, notre industrie pâtit des difficultés récurrentes du réseau national de transport et de l'offre énergétique, qui pèsent sur l'exploitation.

La libéralisation du secteur de l'électricité permet aujourd'hui à différents acteurs de s'engager en faveur d'une offre alternative au fournisseur national, la SNEL. Ainsi, la Gécamines encore elle a réuni un consortium pour développer un projet de Centrale thermique de 500 Mégawatts à Luena, pour lequel d'ailleurs, j'organise ce soir une réunion avec l'ensemble des grands producteurs miniers des provinces de l'ancien Katanga.

Cette Centrale, dont les travaux devraient débuter au début de l'année 2018, sera opérationnelle fin 2021. A côté d'autres projets privés, qui sont actuellement en phase d'étude, cette nouvelle offre permettra de combler en partie du déficit énergétique de nos provinces minières.

A ce sujet, je me permettrai, Monsieur le Ministre d'Etat de vous faire part des préoccupations de nos industriels, qui se voient injustement réclamer par la DGDA des sommes astronomiques sous des motifs fallacieux.

Comme vous le savez, face au déficit constaté, l'industrie a eu recours à l'importation en vue d'accroître la quantité de l'électricité destinée à l'industrie minière avec pour garantie des opérations, les paiements des miniers.

Mais alors que c'est la SNEL qui souscrit la licence d'importation, qui remplit toutes les formalités quant à ce et encaisse les montants payés par les sociétés minières, la DGDA s'est tournée vers ces dernières pour réclamer le paiement des droits de douanes pour défaut de déclaration ou « Importation ou exportation sans déclaration » ou encore « Fausse Déclaration dans la Valeur » pour près de 600 millions de dollars américains, ce qui est non seulement inacceptable quand on considère que à date, ce serait quasiment 30% des recettes budgétaires de l'Etat depuis le début de l'année, est-ce que c'est sérieux. Et tout ceci arrive au moment même où le Premier Ministre prenait, Excellence Monsieur le Ministre d'ETAT, un décret suspendant pour quatre ans les droits de douane et la TVA sur l'électricité importée.

Aussi Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire notre interprète auprès des services administratifs de l'Etat afin que ceux-ci ne pénalisent pas inutilement notre industrie minière.

Pour le réseau de transport, nous militons activement pour la réhabilitation de la voie ferrée entre la frontière zambienne à Sakania et la frontière angolaise à Dilolo pour réaliser l'interconnexion avec la façade atlantique et l'Océan Indien.

Cela permettrait de réduire drastiquement la distance avec les premiers ports et partants tant les coûts – des projections font état d'une baisse de 40% à la tonne transportée au kilomètre - que les délais de livraison. En outre cela aura l'avantage majeur de réduire les coûts

d'importation des intrants miniers, mais aussi ceux nécessaires au développement des secteurs de l'agriculture et de la construction.

Nous pensons qu'à l'horizon deux ans, ce projet pourrait être devenu une réalité et aura un impact décisif sur la compétitivité de nombreux secteurs et la croissance du pays.

**Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames, Messieurs,
Chers Membres,**

J'espère que vous l'aurez compris, nous sommes convaincus à la Fédération des Entreprises du Congo que l'industrie minière, a, dans notre pays, dans cette Province, un avenir important pour tous les investisseurs.

Cependant, cela n'exclut pas que nous envisagions collectivement et de manière équilibrée la répartition des fruits de notre industrie, de nature à en préserver l'attractivité pour les investisseurs potentiels, et à en renforcer le rôle de moteur du développement.

Nous ne devons plus laisser passer les trains, comme cela a été le cas par le passé, et nous retrouver dans la situation très difficile qui est celle de notre pays aujourd'hui.

L'industrie extractive n'est pas un îlot dans notre économie et dans notre pays. Elle a un rôle essentiel à jouer dans sa diversification. Ses revenus doivent contribuer au développement d'une agriculture nationale, d'un tissu de PME sous-traitantes, doit lui permettre d'élargir le portefeuille de ses activités et de ses sources de revenus et éloigner ainsi le spectre de la dépendance aux seules fluctuations des cours mondiaux des matières premières.

Je vous remercie,